

BIENVENUE à l'Hôtel de Région





BIENVENUE À L'HÔTEL DE RÉGION !

La Région des Pays de la Loire est fière d'avoir été la première région française à bâtir un Hôtel de Région. La décentralisation que nous connaissons aujourd'hui est le fruit d'un processus graduel qui a permis aux collectivités territoriales de gagner en autonomie et en compétences. C'est Olivier Guichard, ancien ministre du général de Gaulle et président de la Région, qui impulsa la construction de ce bâtiment suite aux lois Defferre de 1982 sur la décentralisation.

L'Hôtel de Région est situé symboliquement à Nantes, capitale régionale, et entre deux bras du fleuve qui donne son nom au territoire. Ce sont en effet la Loire et ses affluents (Mayenne, Sarthe, Maine) qui ont porté une partie du destin de notre région depuis l'Anjou et les terres intérieures vers l'océan et ses aventures maritimes.

Les conseils régionaux sont des collectivités jeunes parmi nos institutions républicaines, mais que la loi NOTRe, adoptée en 2015, a confirmées dans leurs attributions. Cet échelon essentiel de la démocratie locale est en charge des investissements d'avenir pour l'économie et la formation professionnelle, l'éducation (lycées), les transports régionaux, mais aussi la culture et le sport. La montée en puissance de la collectivité régionale s'est matérialisée avec de nouveaux bâtiments qui, autour de l'hémicycle et ses bureaux, constituent désormais un campus régional.

Par ses matériaux contemporains et son ordonnancement classique inspiré des modèles antiques, cette architecture institutionnelle est le témoin d'une longue histoire des institutions et de la vitalité de notre démocratie.

Christelle MORANÇAIS

Présidente du Conseil régional des Pays de la Loire

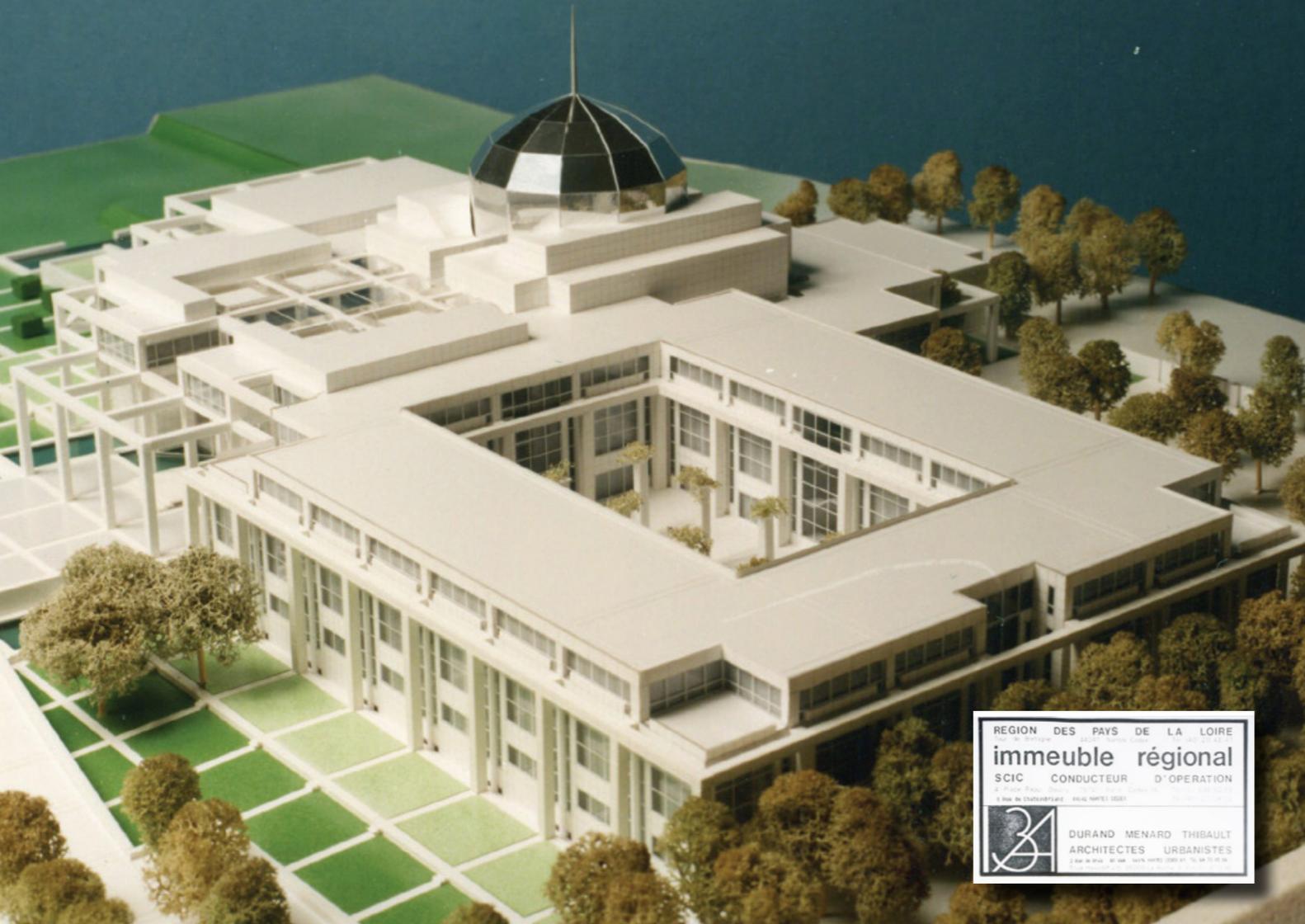


Le témoin de la décentralisation

À la Reconstruction succède une période d'expansion économique qui amplifie la concentration des populations dans les agglomérations et accroît le déséquilibre des pouvoirs et des richesses entre Paris et sa région et le reste de la France, situation que résume le titre de l'ouvrage de Gravier « Paris et le désert français » (1947).

Des personnalités œuvrent à un rééquilibrage du territoire impliquant la déconcentration des activités administratives et économiques, la rénovation des villes et la construction d'équipement collectifs permettant aux populations de se loger, de travailler, de s'instruire et de se cultiver dans de bonnes conditions. Olivier Guichard joue un rôle important dans ce

processus en tant que ministre du plan et de l'aménagement du territoire des gouvernements de Georges Pompidou et de Maurice Couve de Murville. Il prépare le référendum sur la régionalisation de 1969. Le refus populaire n'entame pas le processus et le 5 juillet 1972 est créé dans chaque région un Etablissement public régional réunissant le Préfet de région, le Conseil régional et le Conseil économique et social régional. Dix ans plus tard, le 2 mars 1982, puis le 7 janvier 1983, les lois de décentralisation dites « lois Defferre » font du président du Conseil régional le responsable de l'exécutif de la Région, transfèrent des compétences et établissent l'élection des conseillers régionaux au suffrage universel direct.



Le premier Hôtel de Région construit en France

Acteur de la décentralisation, Président du Conseil régional dès 1974, Olivier Guichard anticipe les lois Defferre : il engage courant 1981 l'instance régionale dans le processus de réalisation d'un Hôtel de Région. Dès le 2 février 1982, le Conseil régional adopte les principes de construire « un immeuble régional », d'acquérir un terrain sur l'île Beaulieu auprès de la Société d'équipement de la Loire-Atlantique qui est le concessionnaire de l'aménagement de l'ensemble de l'île et de déléguer la maîtrise d'ouvrage à la filiale immobilière de la Caisse des dépôts et consignations, la SCIC. Dès mai 1982 sont évalués les besoins, esquissés les coûts, les procédures et le planning prévisionnel. Un groupe de travail est désigné pour « suivre l'avancement du projet » réunissant autour d'Olivier Guichard, Charles de Cossé Brissac, Yves Mesnier, Auguste Chupin, Jean Leveillé, (représentants les conseils généraux de Loire-Atlantique, de Maine-et-Loire et de Vendée) et Joseph Ariaux (président du CESR).

Le 12 juillet 1982, ce groupe adopte le programme d'un immeuble qui recevra les assemblées plénières du Conseil régional et du Conseil économique et social régional, les présidents et les exécutifs de ces deux instances, le Préfet, commissaire de la République et le Secrétaire

général pour les affaires régionales (SGAR) ainsi que la paierie de la région. Cela conduit à prévoir de doter l'immeuble d'une salle de réunion de 250 places, de salles de réception, de salles de commissions, de bureaux pour les membres de l'assemblée et les différents exécutifs, de logements de fonction et différents services techniques, l'ensemble correspondant à 15 000 m² de surfaces utiles dont 4 000 m² de parking pour une dépense totale estimée à 125 millions de francs. Pour le concevoir, un concours national d'architecture est organisé. Et l'on peut estimer que le bâtiment entrera en fonction fin 1986. Pour ses initiateurs et ses concepteurs, ce projet présente plusieurs aspects délicats : pour en déterminer les caractéristiques formelles générales, ils ne disposent d'aucune typologie de référence ; le Président du Conseil régional et le Préfet, de même que leurs différents services, doivent bénéficier d'une visibilité et d'une représentation équilibrée ; les décrets d'application de la loi de décentralisation seront promulgués pendant la réalisation et les compétences attribuées aux Régions évoluent, ce qui provoque des modifications des besoins et des organisations correspondantes, situation qui impose une architecture intérieurement évolutive.



Le choix d'un concepteur

Le 6 septembre 1982, 30 équipes d'architectes déposent leur candidature. Parmi celles-ci figurent seulement trois ténors nationaux (Louis Arretche, auteur des campus universitaires de Nantes, Maurice Novarina, Bardou/Colboc/Philippon, l'équipe qui reconvertit alors la gare d'Orsay en musée du XIXe siècle), les 27 autres représentant l'éventail des professionnels régionaux en terme d'âges, de références, d'approches esthétiques, exerçant de Saint-Nazaire à la Ferté-Bernard, de Nantes aux Sables d'Olonne à l'exception notoire de l'équipe nantaise Evano-Pellerin, auteur de réalisations remarquées dont la salle omnispport de l'île Beaulieu. Dix d'entre elles sont sélectionnées pour rendre une esquisse, parmi lesquelles cinq seront admises à présenter un projet développé. Le 13 décembre 1982, le jury marque une préférence pour les propositions de trois d'entre elles : Barbier-Saunier (qui ont notamment édifié les remarquables

bureaux de Technip sur le site de Gavy à Saint-Nazaire), l'AIA (jeune structure déjà très réputée associant architectes et ingénieurs), et Durand-Ménard-Thibault, (originaire de La Roche-sur-Yon), qui est finalement désignée lauréate. Ce choix reconduit les acteurs de la réalisation de la mairie de La Baule une décennie plus tôt. Le projet lauréat exprime la rencontre d'un homme qui apprécie l'architecture classique du XVIII^e siècle mais fait confiance aux créateurs de son époque et d'une équipe d'architectes qui partage les hésitations de sa profession entre expression contemporaine et retour aux grandes compositions et aux éléments du vocabulaire de l'architecture classique. Le site choisi par Olivier Guichard porte également les traces de cette évolution puisque l'aménagement de la ZUP Beaulieu, initialement prévu sous forme de tours et de barres, a été revu pour privilégier de petits immeubles bordant rues et placettes.



Architecture rime avec stature et coupole avec symbole

Entre le concours fin 1982 et le début du chantier, en décembre 1984, la mise au point du projet accroîtra le caractère compact de l'immeuble mais n'en modifiera pas les traits majeurs.



Une silhouette

L'Hôtel de Région est pensé comme un signal, identifiant l'institution notamment depuis la rive opposée de la Loire où il apparaît généralement en ombre chinoise puisqu'il tourne sa façade nord vers Malakoff. La coupole coiffant l'hémicycle où siège l'exécutif régional assure cette fonction de repère symbolique, d'autant qu'elle dépasse de près d'une vingtaine de mètres la hauteur réglementaire que respectent les autres parties de l'Hôtel et les constructions environnantes. Le pont Eric Tabarly, légèrement en aval, offre un point de vue remarquable sur l'ensemble.





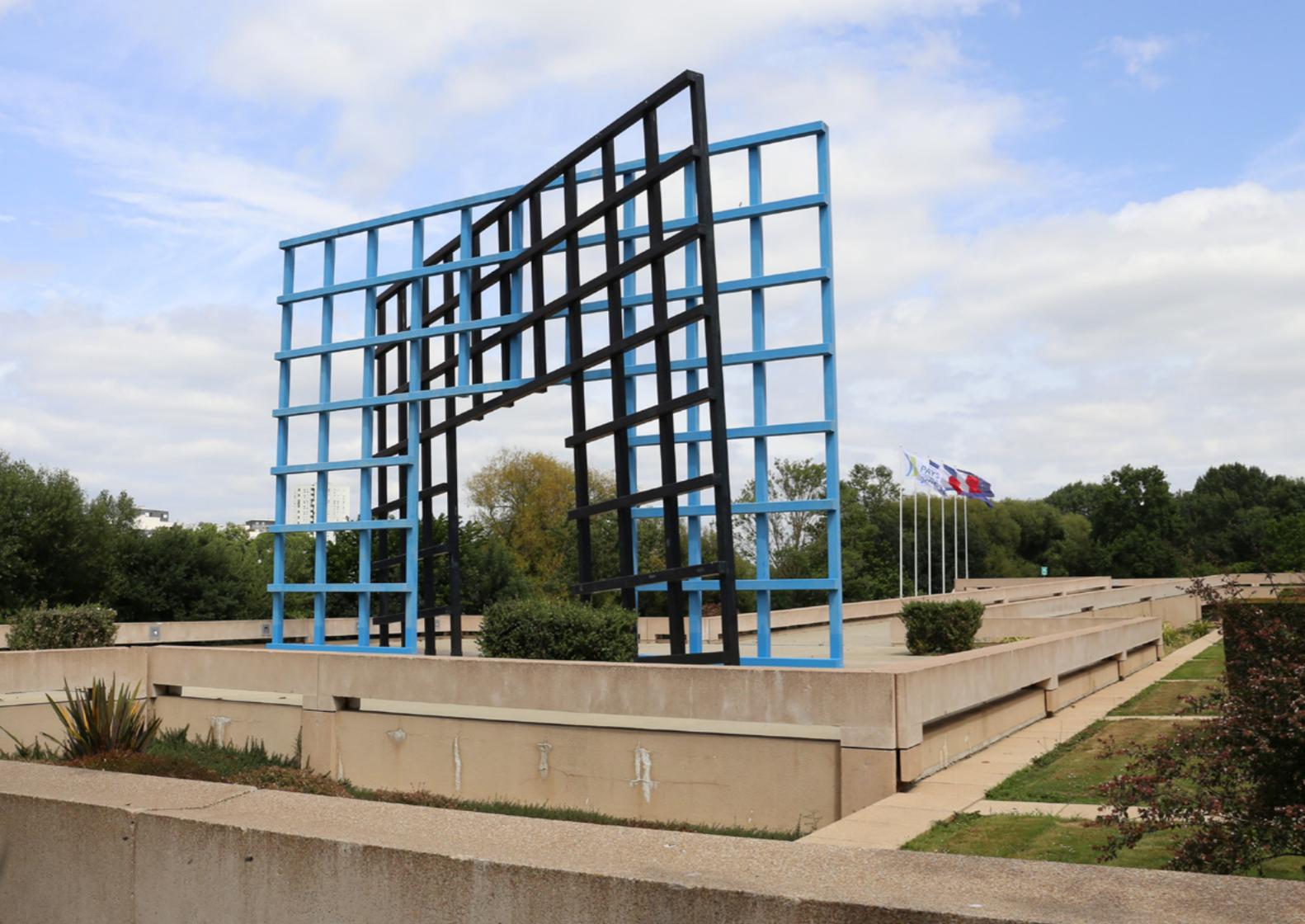
Un rapport au fleuve

Trois des quatre façades (Nord, Sud, Est) entretiennent un rapport direct avec le fleuve.

Au nord, un axe invisible relie à la Loire le centre de la tribune de l'hémicycle, le perron de l'escalier monumental, le hall d'honneur, le péristyle, le parvis prolongé au-dessus du jardin. Le retrait de l'édifice par rapport au quai et au ponton évoque la disposition des immeubles de quai nantais.

À l'Est, des espaces importants tels que les salons d'honneur et le bureau du Président prolongé par une terrasse, relie symboliquement l'édifice aux cinq départements de la Région mais aussi au fleuve qui constitue, lors de ses crues et du gonflement de la boire, un miroir d'eau.

Au sud, les appartements de fonction ouvrent en direction du bras de Pirmil. Cette partie du bâtiment est précédée d'un ample jardin composant, comme dans nombre d'édifices institutionnels et dans les châteaux de la Loire, un décor harmonieux et strictement ordonné par des gradins, des miroirs d'eau où se combinent les mondes du minéral, du végétal et de l'aquatique. Dans le projet initial, de grandes cascades restituaient de façon dynamique au fleuve l'eau qui y aurait été pompée pour alimenter le dispositif de climatisation des bureaux. Les carrés qui le composent marquent la transposition au jardin de la figure géométrique qui génère l'ensemble de l'édifice, une trame carrée de 7,50 m de côté.



Les références classiques

L'Hôtel de Région propose à ses utilisateurs, à ses visiteurs et à ses hôtes de marque un ensemble de repères symboliques.

L'immeuble est décollé du sol naturel : comme à l'Élysée, à l'Assemblée nationale ou au Sénat, on y entre après avoir monté quelques marches ou parcouru une rampe d'accès qui rend plus solennelle l'arrivée en voiture des personnalités. La figure de la colonne stylisée rythme les quatre façades, impose sa haute stature au péristyle, ponctue les espaces de réception.

L'œuvre créée par François Morellet (Portail 0°-90°, Portail 8°-98°) rapproche ces deux images : celle de l'arc de triomphe qui symbolise le pouvoir, et celle de la grille qui caractérise les façades de l'immeuble. L'inclinaison de cette dernière introduit une dimension locale, celle du basculement des façades des immeubles du quai de la Fosse, dimension que ne renie pas un édifice surmonté d'une coupole inspirée du dôme de l'église Notre-Dame du Port et bâti dans une teinte grège/rosé qui est en harmonie avec les sables de Loire.



Une construction moderne

En contre-point de ses références classiques, cet édifice révèle un caractère contemporain à travers son agencement, ses techniques de construction et ses choix environnementaux. L'aménagement intérieur mêle les créations de Louis Soulard et d'Andrée Putmann avec des mobiliers design choisis dans le catalogue des meilleures firmes de l'époque, telles que Mobilier International, Knoll et Castelli.

La construction fait largement appel à des éléments préfabriqués en béton d'une très grande qualité dont l'usage a été diversifié : la zone hall d'entrée, salle de réception, salons est construite à partir de poteaux, de poutres et de dalles en béton préfabriqué, les façades sont entièrement vitrées et tenues par une ossature métallique ; les murs de l'hémicycle de 25 à 30 cm d'épaisseur ont été coulés en place, la zone des bureaux est réalisée avec des façades porteuses de façon à assurer la souplesse et l'évolutivité des cloisonnements. Edifié après les premiers chocs pétroliers, l'immeuble fut pionnier en matière de gestion des énergies : les

ponts thermiques ont été supprimés par l'adoption d'une isolation par l'extérieur, les pompes à chaleur et le chauffage urbain combinés pour la climatisation des locaux selon qu'ils sont occupés de façon régulière (pompe à chaleur eau/eau) ou intermittente (chauffage urbain).

La préfabrication des matériaux et l'engagement de tous les intervenants ont permis de tenir des délais serrés : le permis de construire a été déposé en décembre 1983, les entreprises consultées au printemps 1984, la première pierre posée en décembre 1984, le gros œuvre achevé en septembre 1985. Les services ont emménagé dans le nouvel Hôtel de Région le 15 décembre 1986. Ainsi, après 250 000 heures de travail effectuées par les personnels de 45 entreprises, le samedi 10 janvier 1987, l'édifice a été inauguré officiellement par Olivier Guichard en présence de Jacques Chaban-Delmas, Président de l'Assemblée nationale, de 14 Présidents de Région et des préfets successifs de Loire-Atlantique.



Les espaces de réception en rez-de-chaussée

L'une des difficultés que les architectes avaient à résoudre était la disposition au sens fonctionnel mais aussi protocolaire de la salle des assemblées, des bureaux des Présidents du Conseil régional et du Conseil économique et social, d'une part, et du Préfet et des services qui leur étaient rattachés, et des espaces de réception, d'autre part. Lors du concours plusieurs équipes se fourvoyèrent sur cette question, les unes enterrant l'exécutif, les autres extériorisant la salle des assemblées, d'autres encore imposant des parcours athlétiques dans les trajets quotidiens tant ils avaient étiré les espaces faute de

définir un bon fonctionnement. L'équipe lauréate avait pris le risque de situer au rez-de-chaussée l'ensemble des espaces de réception (hall, salon d'honneur, salle à manger, salles d'exposition), de réunir à un niveau supérieur la salle des assemblées, les salles des commissions, les bureaux des élus et des services, et de consacrer un ultime niveau aux espaces de travail des Présidents, Vice-Présidents, Préfet et Secrétaire général. Yves Ménard dut même compléter par courrier les explications orales données par les architectes au jury lors de la présentation du projet pour emporter la décision finale.



Le hall

Le hall affirme qu'il n'existe aucune différence esthétique entre l'extérieur et l'intérieur : mêmes matériaux, même teinte, même géométrie, même transparence. Ceint de colonnes stylisées sur une double hauteur, il se prolonge par des mezzanines. Son sol est couvert de marbre blanc veiné de gris clair, son plafond traversé de puissantes poutres entre lesquelles se logent d'imposants caissons lumineux. La lumière naturelle, qui surgit de toutes parts, anime sans cesse cet espace généreux au niveau sonore équilibré. Différents emmarchements, l'escalier monumental inspiré de celui du Grand Théâtre de Bordeaux et les mezzanines en démultiplient la capacité d'accueil et les possibilités d'utilisation, notamment pour des expositions, les salles initialement affectées à cet usage ayant été transformées en salles de réunion.

Le Salon et la salle à manger

Le Salon d'honneur et la salle à manger ont été conçus pour recevoir des hôtes de marque, « notamment le Président de la République ou le Premier Ministre » précisait le programme remis aux architectes qui en fixait la capacité maximale respectivement à 100 et 200 personnes. Colonnes, marbres, luminaires, glaces sablées et design des éléments fonctionnels y créent une ambiance confortable recherchée. Ces deux espaces sont en relation de proximité avec une cuisine et un espace traiteur.



La salle des assemblées

Cœur de l'édifice, alternativement occupée par le Conseil régional et le Conseil économique et social régional, la salle devait disposer de 250 places réparties en 150 places pour les élus (dont les 93 Conseillers régionaux), 50 places pour les fonctionnaires de la Région et de l'Etat, 50 places pour le public en mezzanine et un espace réservé à la presse, l'ensemble faisant face à la tribune où se tiendrait le Président de l'exécutif et quatre autres personnes.

La référence aux premiers espaces de la démocratie, les amphithéâtres grecs, permet de créer un lieu où les échanges semblent pouvoir s'établir sereinement,

calme auquel concourt le soin apporté à la réalisation des postes de travail, à l'acoustique et à l'éclairage sous la haute stature de la coupole d'où filtre une lumière naturelle génératrice d'ombres portées mouvantes sur les murs de béton. Prolongée par de vastes circulations permettant les échanges et un bar propice aux conversations, la salle des assemblées est à l'origine entourée par 8 salles des commissions pouvant accueillir de 30 à 50 personnes et 15 bureaux accueillant chacun 2 ou 3 élus. Cet ensemble est proche de la majeure partie des bureaux des services, disposés dans un ensemble en U dont le centre forme un vaste patio dallé et planté.



Le bureau du Président

Destiné à accueillir des personnalités de marque, ce bureau devait être conçu avec un soin particulier dans sa disposition, ses matériaux, son ambiance. De lourdes portes en bois marquent spatialement des transitions entre le palier et l'antichambre puis entre l'antichambre et le bureau.

Le bureau offre un espace de travail personnel, étendu à un travail avec deux ou trois collaborateurs grâce au design imaginé par Louis Soulard, au moment où l'émergence de l'informatique et l'apparition du management modifient les outils, les gestes et les relations de chaque dirigeant. Il combine en effet l'apparence d'une sculpture contemporaine en bois et une efficacité

d'usage poussée grâce à des jeux de tablettes encastrees mais mobiles. Cette œuvre voisine avec une table classique permettant les réunions élargies à une dizaine de personnes. Cette pièce de travail est prolongée par un salon conçu comme une véranda ouverte sur le paysage de la Loire et de la pointe de l'île. Ce bureau, meublé de mobilier design ou sur mesure, s'est imposé aux présidents successifs qui n'ont pas ressenti la nécessité d'en modifier la disposition, l'atmosphère ou l'agencement. À l'origine, ce bureau et celui du Préfet, situé à proximité, adoptaient la même disposition et la même surface.



Transformations et évolutions

Comme prévu initialement, le bâtiment a connu de nombreuses évolutions. Les mutations techniques s'illustrent par la généralisation de l'informatique qui se traduit jusqu'au cœur de la salle des assemblées où l'équipement audiovisuel d'origine a cédé la place à des écrans.

Les locaux initialement occupés par les services de la Préfecture ont été réaffectés aux collaborateurs de différents services de la Région. Enfin, l'édifice doit

s'adapter aux nouveaux transferts de compétence, aux évolutions techniques des réglementations et des usages comme l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et la gestion des énergies.

En revanche, à l'extension initialement prévue sous forme du doublement de l'immeuble en U autour d'un second patio, ont été préférées des constructions successives, sous forme d'immeubles indépendants, fédérés par la suite par le concept de Campus.

Conseil régional des Pays de la Loire

1, rue de la Loire . 44966 Nantes cedex 9

Tél : 02 28 20 50 00 . Fax : 02 28 20 50 05

Textes : Dominique Amouroux, critique d'architecture contemporaine

Crédits photographiques : Région des Pays de la Loire : Ouest Médias (p 3), Maxence Gross (couverture, p 14), Claire Le Gal-Glaymann (pp 4, 16, 18, 20, 22, 26), Pierre-Bernard Fourny (p 28), Yves Guillotin (pp 10, 24)

Impression : Hauts de Vilaine (35) - Août 2018



Agissez pour
le recyclage des
papiers avec
la Région des
Pays de la Loire
et Ecofolio.



Région
PAYS DE LA LOIRE



